



Féret Œnotourisme

Soutien des Éditions Féret à l'œnotourisme

Maison d'édition indépendante la plus ancienne de France, Féret a le privilège d'être, de surcroît, l'éditeur le plus prolifique au niveau mondial dans sa spécialité. En effet, depuis 1812, nous avons publié quelque 600 titres liés à la vigne et au vin.

Si le guide *Bordeaux et ses vins*, édité tous les 7 ans environ, reste l'ouvrage le plus connu de notre maison, nous publions chaque année un peu plus d'une dizaine d'ouvrages. En 20 ans, nous avons collaboré avec plus de 200 auteurs.

Nous souhaitons apporter un support aux initiatives œnotouristiques locales, aussi avons-nous sélectionné un certain nombre de propriétés recevant du public et représentatives de notre région. Nous proposons d'accompagner ces acteurs par le biais d'une dotation en livres entièrement gratuite, destinée à l'usage de leurs visiteurs.

Votre avantage :

- Vous disposez gratuitement d'une bibliothèque de livres d'initiation à l'œnoculture.

Votre engagement :

- Vous vous engagez à mettre les ouvrages à la disposition de vos visiteurs.

Conditions Générales d'Utilisation

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions d'une opération appelée FÉRET CENOTOURISME dans laquelle les Éditions Féret, ci-après dénommées FÉRET, mettent des ouvrages à la disposition des établissements accueillant des visiteurs, ci-après dénommés HÔTE.

1. Principe de l'offre

Dans le cadre d'une politique de soutien à l'œnotourisme FÉRET propose aux HÔTES intéressés par la thématique du vin et soucieux de transmettre la culture du vin, de mettre gratuitement à leur disposition une série de livres édités par FÉRET.

2. Contrepartie

Il ne sera pas exigé de contrepartie financière.

3. Engagements de l'HÔTE

L'HÔTE s'engage à mettre les livres pendant au moins un an à la disposition du public qui se rend dans son établissement, en laissant les étiquettes disposées à l'intérieur des ouvrages. Celles-ci ne mentionneront pas la gratuité de l'opération pour l'HÔTE mais feront état du partenariat avec FÉRET.

Exemple d'étiquette :



4. Revente des ouvrages

L'HÔTE s'engage à ne pas commercialiser les livres qui lui seront remis par FÉRET.

5. Liste d'ouvrages

Cette opération ne concerne que les titres de FÉRET qui seront remis à l'HÔTE, à l'exclusion des autres titres du catalogue. En revanche, il sera possible d'acquérir d'autres ouvrages à des tarifs préférentiels en s'adressant directement à FÉRET.

6. Renouvellement de l'opération

FÉRET se réserve le droit de ne pas renouveler l'opération.

7. Maintien de l'état de la dotation

Les ouvrages manquants ou dégradés ne seront pas remplacés gracieusement, mais FÉRET proposera si besoin des tarifs avantageux pour le renouvellement des ouvrages en question.

Fait à Bordeaux le

Pour les Éditions Féret

M. Stéphane Zittoun

Directeur

Pour l'HÔTE

..... (Prénom, Nom)

..... (Titre)